



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 19993

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les allocations familiales versées aux familles n'ayant qu'un enfant. En effet, qu'il s'agisse d'un couple ou d'une mère seule, ayant un seul enfant, les allocations familiales sont versées uniquement à partir du deuxième enfant. Les coûts consécutifs à l'arrivée d'un enfant dans un foyer sont très importants. Aussi, il avait été envisagé d'octroyer les allocations familiales dès le premier enfant. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître où en est ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19993

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2827

Question retirée le : 13 janvier 2009 (Retrait pour cause de question identique)